



**SUJET : HOPITAL CLINIQUE DGOS PERMANENCE DES SOINS ARS SNPCHAR-E
SCH CMH**

**Le SNPCHAR-E, le SCH et la CMH s'opposent à l'enquête de la DGOS sur la
permanence des soins**

PARIS, 7 mars 2011 (APM) - Le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes réanimateurs élargi (SNPCHAR-E), le Syndicat des chirurgiens hospitaliers (SCH) et la Coordination médicale hospitalière (CMH) ont dénoncé les modalités de l'enquête sur la permanence des soins lancée par la direction générale de l'offre de soins (DGOS).

Cette enquête concerne les gardes et astreintes réalisées en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) par des médecins dans les établissements de santé publics et privés, rappelle-t-on (cf dépêche APM CBOBN005). Elle vise à collecter les données 2010 relatives à l'établissement et à la structuration des lignes et les données d'activité sur la période allant du 1er au 31 mars 2011.

Le SNPCHAR, qui avait déjà critiqué cette enquête début février, souligne dans un communiqué diffusé dimanche que son objectif est "surtout de permettre le transfert des crédits MIG [missions d'intérêt général] de la permanence des soins du secteur public au secteur libéral privé, qui l'a bien compris".

Le syndicat considère que la permanence des soins est une mission de service public et que le "maillage territorial des gardes et astreintes doit répondre aux besoins de bassins de population, tout en garantissant (...) le libre accès aux soins (absence de toute contrainte ou sélection financière)".

Il demande une enquête "rigoureuse et de qualité" ainsi que l'ouverture d'états généraux de la permanence des soins, où seront conviés les syndicats représentant les praticiens hospitaliers de terrain.

Dans un communiqué diffusé vendredi, le SCH et la CMH déplorent la "méthodologie et la précipitation", l'instruction étant datée du 11 février pour une application au 1er mars.

Ils demandent l'arrêt "immédiat" de l'enquête.

"Seule la motivation de réduire, coûte que coûte, le budget alloué aux gardes et astreintes médicales explique cette caricature 'd'analyse rigoureuse'", déplorent-ils.

Ils s'étonnent des "amplitudes horaires de travail ubuesques (60 heures de travail de jour sur cinq jours)" fixée dans l'enquête, pointent la "mauvaise foi manifeste" qui consiste à séparer les urgences internes et externes et déplorent la "volonté de réduire la justification d'une garde de médecins uniquement à son volume d'activité".

Le SCH et la CMH critiquent "le détricotage du système actuel sans aucune concertation avec les professionnels de santé et sans aucune solution alternative".

Même si les finances publiques sont au plus bas, "la crise ne peut pas justifier la mise en place d'études, manifestement tronquées dans leur élaboration, dont la manipulation des résultats conduira à restreindre inégalement l'accès aux soins

financés par les Français", observent-ils.

cb/ab/APM polsan

redaction@apmnews.com

CBOC7005 07/03/2011 18:30 ACTU

©1989-2011 APM International.